



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-072

**Objet : rapport d'activité
et le compte
administratif de la CDEA
sur l'exercice 2021**

Rapporteur :
M. LE MAIRE

Commission plénière :
1^{er} décembre 2022

Commission finances :
29 novembre 2022

Annexes :
- Rapport d'Activité 2021 CDEA
- Compte Administratif de
l'exercice 2021 CDEA

Téléchargeables sur
www.coeuressonne.fr

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Pouvoirs	3
Votants	22

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
préfecture le : 23/12/2022

Publiée le : 05/01/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 13 décembre 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE-MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE

Absents représentés : J. DJENAI DI donne pouvoir à G. FRAYSSE, I. DOGBO donne pouvoir à I. LAFAYE ; J-P RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés : S. BIBARD ; A. EL MESBAHI, A. FICHE ; E. ZUCCHINI ; M. JARDAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-39 ;

VU la création de Cœur d'Essonne Agglomération en date du 1^{er} janvier 2016 née de la fusion entre la Communauté de l'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ;

VU le rapport d'activité relatif à l'exercice 2021 de l'EPCI Cœur d'Essonne Agglomération ;

VU l'avis de la commission finances le 29 novembre 2022 ;

VU l'avis de la commission plénière du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la commune est membre de l'EPCI Cœur d'Essonne Agglomération ;

CONSIDÉRANT que réglementairement, les organes délibérants des Collectivités Territoriales membres de l'EPCI doivent prendre connaissance du rapport d'activité et du compte administratif de l'EPCI arrêté par l'établissement public ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 et du compte administratif 2021 de l'EPCI Cœur D'Essonne Agglomération ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 13 décembre 2022

Le Maire



Gilles Fraysse